

L Expertise
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 39-41 rue du Jeu des Enfants - 67000 STRASBOURG
487 422 990 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION
DE LA GÉRANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 22 avril,
Au siège social,

Le soussigné Jérôme LEVY, gérant de la société L Expertise, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 100 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 39-41 rue du Jeu des Enfants - 67000 STRASBOURG au 40 rue Erwin - 67000 STRASBOURG à compter rétroactivement du 1^{er} avril 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'associé unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **40 rue Erwin - 67000 STRASBOURG.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Jérôme LEVY
Gérant